

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 22 DECEMBRE 2011

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 12

Date de la convocation : 15/12/2011
Date d'affichage : 15/12/2011

L'an deux mille onze, le JEUDI 22 DECEMBRE à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Etaient présents : M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. André LETELLIER, M. Jean-Claude BAYEUX, M. Jean-Pierre ISABEL, Maires Adjoints, M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Dominique JOCKUM, M. Alain PRENELLE, Mme Janine KERSPERN, M. Claude HAMEL, M. Gérard JEHANNE, M. Joël THOMASSE.

Excusée : Mme Valérie SABOUROUX.
Absents : Mme Agnès OLIER, M. Claude PERONNE.

Secrétaire de séance : M. Emmanuel GOSSIEAUX.

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

TARIFS 2012

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs communaux 2012, proposés par la commission finances. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2012 :

Location de la Maison du Temps Libre :

	Habitants de Thaon	Personnes extérieures à la Commune
12 heures (de 7 h à 19 h sans repas du soir)	130 €	330 €
24 heures	245 €	470 €
48 heures	350 €	640 €

location de la vaisselle (en option) :

- forfait de 2 € par couvert, pour une personne, en plus du prix de la location et du forfait chauffage.

forfait chauffage :

- pour les locations de 12 heures ou 24 heures : 62 €.
- pour les locations de 48 heures : 125 €.

Droit de place :

- Marché hebdomadaire : 0.70 € (zéro euro soixante dix centimes) le mètre linéaire.
- Vente au déballage occasionnelle (hors marché) : forfait de 52 € (cinquante et deux euros).

Cimetière :

- CONCESSION durée 15 ans, renouvelable : 90 € (quatre vingt dix euros)
- CONCESSION durée 30 ans, renouvelable : 153 € (cent cinquante trois euros)
- CONCESSION durée 50 ans, renouvelable : 201 € (deux cent un euros)

Cimetière parc, concession destinée à recevoir des urnes funéraires :

- CONCESSION durée 15 ans, renouvelable : 69 € (soixante neuf euros)
- CONCESSION durée 30 ans, renouvelable : 108 € (cent huit euros)
- CONCESSION durée 50 ans, renouvelable : 138 € (cent trente huit euros)

au prix de la concession nouvelle, il conviendra d'ajouter :

- plaque + caveau pour urne : 222 € (deux cent vingt deux euros)
- ou
- caveau pour urne : 125 € (cent vingt cinq euros)

Acquisition de terrain rue du Lavoir

Monsieur le Maire souhaite que la commune achète une partie d'une propriété située rue du Lavoir. Il s'agit d'un terrain d'environ 150 m² bordant la voie sur lequel sont plantés des arbres qui gênent la circulation. Ces arbres seraient abattus pour permettre le rétablissement de la rue dans sa largeur et la création d'un trottoir.

Le Conseil Municipal charge le Maire de négocier cet achat avec les propriétaires au prix de 6 € net le mètre carré, plus les frais de notaire et de géomètre.

Demande de déplacement de coffret électrique

Monsieur le Maire rappelle l'historique de la vente d'un terrain communal pour la construction de la pharmacie. Un coffret électrique est implanté sur le terrain appartenant maintenant à la pharmacienne. Cette servitude de coffret ERDF n'a pas été indiquée dans l'acte notarié. Madame Saussereau, pharmacienne, souhaite que ce coffret soit déplacé aux frais de la commune (devis ERDF environ 5 000 €).

Le Conseil Municipal charge le Maire :

- de contacter le SDEC et ERDF pour connaître les détails relatifs à ce coffret électrique : bâtiment et éclairage public alimentés,
- d'envoyer un courrier au Notaire pour lui signaler l'oubli de mention de cette servitude dans l'acte et lui demander conseil.

Intégration du lotissement du Château d'Eau dans le domaine communal

Rétrocession des voiries et espaces communs par la société SERI OUEST à la commune.

La commission travaux s'est rendue dans le lotissement « le Château d'Eau » pour faire un état des lieux avant la reprise des voiries et espaces verts par la commune. Elle a émis un avis favorable.

Considérant la réception des travaux de voirie du lotissement, en date du 24 juillet 2009,

Considérant l'avis favorable de la commission communale des travaux en date du 8 décembre 2011,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ↳ décide la reprise par la commune de la parcelle en nature de voirie et espaces verts cadastrée :
 - AA 171 d'une superficie de 41 a 57 ca
- ↳ autorise le Maire à signer les actes nécessaires à cette cession gratuite.

Communauté de Communes d'ORIVAL

Monsieur le Maire expose le programme de travaux de voirie 2012 concernant Thaon.

Coûts prévisionnels

	Compétence CdC Orival	Compétence commune de Thaon
<u>Rue des Ecoles</u> : réfection de la chaussée en enrobé	32 154 €	26 250 €
Création d'un puisard sur le <u>parking de la Vieille Eglise</u>	22 555 €	13 870 €
<u>Rue de Bombarville</u> : réfection de la chaussée en enrobé	7 596 €	8 695 €

<u>Impasse des Anciens Combattants</u> : réfection du revêtement en enrobé, remplacement de 15 mètres de caniveaux, changement d'un caniveau à grille avec raccordement sur le réseau existant. Doublement de la capacité d'absorption par une nouvelle grille en point bas.	0 €	29 220 €
<u>Terrain de basket</u> : réfection du terrain omnisport (option)	29 331 €	à chiffrer

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. Buon qui ne souhaite pas le rencontrer au sujet de la future déviation « engins agricoles », sa position n'ayant pas évolué depuis l'élaboration du P.L.U.

Moulin de Barbières : Le Conseil Municipal se réunira le 10 janvier 2012 pour débattre de l'utilisation qui pourrait être faite de ce site en cas d'acquisition.

SIART : compte-rendu de la réunion du 7 décembre 2011. Eaux de Normandie est chargée de l'organisation et de la coordination des contrôles de conformité contractuels à réaliser sur l'ensemble des 4 communes du syndicat. 200 contrôles par an répartis sur les 4 communes du syndicat sont prévus sur 6 ans (de 2011 à 2017).

Pour 2011 :

- 235 courriers avisant du passage de Eaux de Normandie ont été envoyés avec photos des agents devant se présenter.
- 160 diagnostics ont été faits mais 16 n'ont pas pu aboutir (absence,...).
- Il y a eu 2 refus (1 sur Thaon et 1 sur Fontaine-Henry). Dans ce cas, un certificat de non-conformité est systématiquement établi.
- Un compte-rendu exhaustif sera fourni au syndicat début 2012.

Pour 2012 :

- Il convient que le syndicat fournisse à Eaux de Normandie au plus vite (après consultation de chaque mairie) une liste pour 200 nouveaux contrôles à effectuer à partir de janvier.

SEROC : le bulletin d'information des élus est remis à chaque conseiller. Une lettre d'information sera distribuée aux administrés avec le bulletin municipal début janvier 2012.

Alimentation en eau potable : il apparaît que la SAUR a procédé à des coupures d'eau sans prévenir ni la Mairie, ni les abonnés. Monsieur le Maire enverra un courrier à la SAUR et au président du SIAEP.

Aménagement de la Grande Rue : Monsieur Prenelle demande qu'un emplacement pour les commerçants ambulants soit prévu dans le projet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de THAON lève la séance à vingt deux heures trente minutes.